



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-09

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE  
15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**  
**Au titre du FARDA : Volet études**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre du FARDA au titre de l'accompagnement volet études.

L'étude porte sur la faisabilité d'une école communale se substituant à l'école actuelle « école des poètes ». Le cabinet Paral'ax architecture nous propose une étude.

Le montant est de 10 400,00€ HT. L'accompagnement du Conseil Départemental est de 60%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **De lui donner l'autorisation** d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.
- Suite à la décision de la commission du Conseil Départemental, **d'accepter la subvention** du montant accordé au titre de l'accompagnement volet études lui permettant l'encaissement de celle-ci au budget principal de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2023

Application agréée E-legitime.com

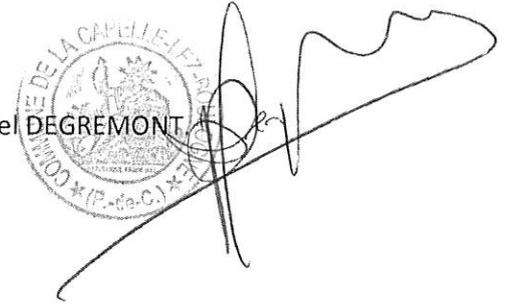
39\_DE-062-216209050-20230413-2023\_09-DE

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne,  
Le 13 avril 2023.

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT,



Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-062-216209080-20230415-2023\_09-DE